

Trousse de mobilisation concernant l'outil numérique ArriveCAN

pour les transporteurs aériens

commencez



Agence de la santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada

Canada

La situation de la COVID-19 continue d'évoluer rapidement à l'échelle mondiale, et le gouvernement du Canada adopte diverses mesures à la frontière dans le but de réduire la propagation de la COVID-19 au Canada.

ArriveCAN a été créé dans le but de servir d'outil sécuritaire et convivial aidant les voyageurs à se conformer à ces mesures frontalières. Cet outil est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne. ArriveCAN permet aux voyageurs qui entrent au Canada par voie terrestre, aérienne ou maritime de soumettre des renseignements obligatoires, comme l'exigent les [décrets d'urgence](#) en vertu de la [Loi sur la mise en quarantaine](#).

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs revenant ou voyageant au Canada par voie aérienne de fournir numériquement des renseignements au moyen d'ArriveCAN avant de monter à bord de leur vol. Les voyageurs doivent être prêts à montrer leur reçu ArriveCAN à leur arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera qu'ils ont soumis leurs informations sous forme numérique. Les voyageurs qui ne soumettent pas les renseignements requis par voie numérique avant de monter à bord de leur vol pourraient faire l'objet de mesures coercitives, qui peuvent aller d'un avertissement verbal à une amende de 1 000 \$.

Les ressources de la présente trousse d'outils vous aideront à communiquer avec les voyageurs aériens au sujet des nouvelles exigences obligatoires. Nous vous encourageons à communiquer les documents de la trousse à toutes les personnes qui prévoient de voyager ou de revenir au Canada afin qu'elles puissent traverser la frontière sans difficulté.

Vos efforts contribueront à réduire la propagation de la COVID-19 au Canada.

À propos de la trousse d'outils

La trousse de mobilisation numérique contient les éléments suivants :

- **messages clés et document infographique** : messages clés et document infographique prêt à être imprimé qui fait ressortir les nouvelles exigences obligatoires propres aux voyageurs aériens;
- **courriels aux voyageurs aériens** : exemples de courriels à l'intention des voyageurs entrant au Canada au sujet des exigences obligatoires;
- **annonces avant l'embarquement et pendant les vols** : exemples d'annonces à faire avant l'embarquement et pendant les vols au sujet des exigences obligatoires;
- **messages généraux** : autres messages clés généraux au sujet d'ArriveCAN, y compris une affiche prête à imprimer;
- **médias sociaux** : contenu prêt à être publié et partagé sur vos médias sociaux;
- **vidéo** : vidéo promotionnelle sur ArriveCAN, faisant ressortir les nouvelles exigences obligatoires;
- **outils** : lien vers ArriveCAN et le site Web Canada.ca.

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN



Messages clés pour les voyageurs aériens

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'**ArriveCAN**. Veuillez communiquer les renseignements importants ci-dessous à tous les voyageurs aériens.

- ArriveCAN est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.
- **Avant de monter à bord de votre vol**, vous **devez** utiliser ArriveCAN pour fournir ce qui suit :
 - » les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
 - » votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
 - » l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.
- Les voyageurs doivent être prêts à montrer leur reçu ArriveCAN à leur arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera qu'ils ont soumis leurs informations sous forme numérique.
- Les voyageurs qui ne soumettent pas les renseignements requis par voie numérique avant de monter à bord de leur vol pourraient faire l'objet de mesures coercitives, qui peuvent aller d'un avertissement verbal à une amende de 1 000 \$.
- Si vous êtes un passager en transit dont la destination finale n'est pas le Canada, vous n'avez pas à fournir de renseignements.
- À moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler, vous **devez** utiliser ArriveCAN **dans les 48 heures après être entré au Canada** pour :
 - » confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
 - » remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 pendant votre période de quarantaine de 14 jours).

Vous voyagez au Canada par avion pendant la pandémie de COVID-19?

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'**ArriveCAN**.

Avant de monter à bord de votre vol

Vous devez utiliser ArriveCAN pour fournir ce qui suit :

- les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
- votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté selon des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
- l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.

Vous devez être prêt à montrer votre reçu ArriveCAN à votre arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera que vous avez soumis vos informations sous forme numérique.

Si vous êtes un passager en transit dont la destination finale n'est pas le Canada, vous n'avez pas à fournir de renseignements.

Après être entré au Canada

À moins d'être exempté selon des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler, vous devez utiliser ArriveCAN **dans les 48 heures suivant votre entrée au Canada** pour :

- confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
- remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 votre période de quarantaine.

Utilisez ArriveCAN en vous inscrivant en ligne ou en téléchargeant l'application mobile sur Google Play ou dans l'App Store d'Apple.

Vous avez besoin d'aide pour utiliser ArriveCAN?
Visitez le site Canada.ca/ArriveCAN

Document infographique pour les voyageurs aériens

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN

Courriels aux voyageurs aériens

Vous trouverez ci-dessous des exemples de messages à inclure dans vos courriels à l'intention des personnes voyageant au Canada, notamment dans le cadre de l'achat de billets, de la confirmation de réservations, des arrivées à l'avance et des courriels comprenant les itinéraires, etc.

Nouveau message

À prénom@canada.ca

Sujet **Nouvelles exigences obligatoires en matière de voyage du gouvernement du Canada**

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'**ArriveCAN**. ArriveCAN est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.

Avant de traverser la frontière : Vous **devez** utiliser ArriveCAN avant de monter à bord de votre vol pour fournir ce qui suit :

- » les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
- » votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
- » l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.

Les voyageurs doivent être prêts à montrer leur reçu ArriveCAN à leur arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera qu'ils ont soumis leurs informations sous forme numérique.

Les voyageurs qui ne soumettent pas les renseignements requis par voie numérique avant de monter à bord de leur vol pourraient faire l'objet de mesures coercitives, qui peuvent aller d'un avertissement verbal à une amende de 1 000 \$.

Après avoir traversé la frontière : À moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler, vous **devez** utiliser ArriveCAN, **dans les 48 heures après être entré au Canada** pour :

- » confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
- » remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 pendant votre période de quarantaine de 14 jours.

Téléchargez gratuitement ArriveCAN dès aujourd'hui sur [Google Play](#) ou dans l'[App Store d'Apple](#), ou fournissez vos renseignements en ouvrant une session en ligne.

Pour de plus amples renseignements et des réponses aux questions fréquemment posées, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](#).

Envoyer



Nouveau message

À prénom@canada.ca

Sujet **Nouvelles exigences obligatoires en matière de voyage du gouvernement du Canada**

Vous voyagez ou revenez au Canada?

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir des renseignements au moyen d'ArriveCAN avant de monter à bord de leur vol. ArriveCAN est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.

Pour de plus amples renseignements et des réponses aux questions fréquemment posées, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](#).

Envoyer



Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](#)



Annonces avant l'embarquement et pendant les vols

Vous trouverez ci-dessous des exemples de messages à inclure dans vos annonces à l'intention des personnes voyageant au Canada avant l'embarquement et pendant les vols.

Annonce avant l'embarquement (en date du 3 novembre 2020)

Attention à tous les voyageurs au Canada : Dans le cadre des efforts du Canada pour réduire la propagation de la COVID-19, nous vous **encourageons fortement** à utiliser ArriveCAN (que vous pouvez télécharger sur Google Play ou dans l'App Store d'Apple) ou en ouvrant une session en ligne pour fournir les renseignements obligatoires afin d'éviter des retards dans le traitement de votre dossier par les autorités fédérales à votre arrivée au Canada. Les renseignements que vous devez fournir comprennent les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées, votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler) et l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.

Pour de plus amples informations, ou si vous avez besoin d'aide, visitez Canada.ca/ArriveCAN.

Annonce avant l'embarquement (en date du 21 novembre 2020)

Attention à tous les voyageurs au Canada : Dans le cadre des efforts du Canada pour réduire la propagation de la COVID-19, il est maintenant **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir des renseignements au moyen d'ArriveCAN avant de monter à bord de votre vol. ArriveCAN est accessible sous forme d'application mobile que vous pouvez télécharger sur Google Play ou dans l'App Store d'Apple ou en ouvrant une session en ligne. Vous devez fournir les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées, votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler) et l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19. Les voyageurs doivent être prêts à montrer leur reçu ArriveCAN à leur arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera qu'ils ont soumis leurs informations sous forme numérique.

Les voyageurs qui ne soumettent pas les renseignements requis par voie numérique avant de monter à bord de leur vol pourraient faire l'objet de mesures coercitives, qui peuvent aller d'un avertissement verbal à une amende de 1 000 \$.

Pour de plus amples renseignements et des réponses aux questions fréquemment posées, visitez Canada.ca/ArriveCAN.

Annonces avant l'embarquement et pendant les vols (cont.) ➤

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN



Annonces avant l'embarquement et pendant les vols

Exemples (cont.) :

Annonce pendant le vol (en date du 3 novembre 2020)

Nous vous rappelons que nous vous **encourageons fortement** à utiliser l'application ou le site Web ArriveCAN pour fournir les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées, votre plan de quarantaine et l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19 afin d'accélérer le traitement de votre dossier par les autorités fédérales à votre arrivée au Canada. Si vous êtes un passager en transit dont la destination finale n'est pas le Canada, vous n'avez pas à fournir ces renseignements.

Pour de plus amples informations, ou si vous avez besoin d'aide, visitez Canada.ca/ArriveCAN.

Annonce pendant le vol (en date du 21 novembre 2020)

Nous vous rappelons qu'il est maintenant **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion d'utiliser l'application ou le site Web ArriveCAN afin de fournir les renseignements sur leur voyage et leurs coordonnées, leur plan de quarantaine et l'auto-évaluation de leurs symptômes de la COVID-19. Les voyageurs doivent être prêts à montrer leur reçu ArriveCAN à leur arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera qu'ils ont soumis leurs informations sous forme numérique. Si vous êtes un passager en transit dont la destination finale n'est pas le Canada, vous n'avez pas à fournir ces renseignements.

Pour de plus amples informations, ou si vous avez besoin d'aide, visitez Canada.ca/ArriveCAN.

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN



Messages clés sur ArriveCAN

Vous trouverez ci-dessous d'autres points de discussion au sujet d'ArriveCAN pour répondre aux questions générales des voyageurs aériens sur l'application et le site Web :

- Dans le cadre des efforts du Canada pour limiter la propagation et l'importation de la COVID-19, tous les voyageurs doivent fournir des renseignements précis lorsqu'ils entrent au Canada et par la suite.
- ArriveCAN a été créé dans le but de servir d'outil sécuritaire et convivial aidant les voyageurs à se conformer aux mesures frontalières. Cet outil est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.
- ArriveCAN offre un moyen facile et sécuritaire de :
 - » transmettre des coordonnées et des renseignements sur les voyages;
 - » fournir des renseignements sur les plans de quarantaine;
 - » remplir le questionnaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19.
- L'utilisation d'ArriveCAN contribuera à accélérer les délais de traitement à la frontière, à limiter les contacts avec d'autres personnes et à assurer la sécurité des voyageurs et des Canadiens.
- ArriveCAN n'utilise pas d'autres technologies ou données, comme le système GPS, pour surveiller les déplacements des voyageurs.
- L'application ArriveCAN peut être téléchargée sur [Google Play](#) pour Android ou sur l'[App Store](#) pour iOS. Les voyageurs peuvent également fournir les renseignements demandés en ouvrant une session en ligne.



Vous voyagez ou revenez au Canada?

Utilisez **ArriveCAN** pour vous conformer aux nouvelles exigences obligatoires en matière de voyage.

Logos pour l'App Store et Google Play.

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN

Agence de la santé publique du Canada / Public Health Agency of Canada

Canada

Affiche ArriveCAN ↓

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN

Médias sociaux

Vous trouverez ci-dessous des exemples de publications que vous pouvez utiliser sur vos médias sociaux (p. ex., Twitter, Facebook, LinkedIn) pour informer les personnes voyageant au Canada des exigences obligatoires et les encourager à télécharger et à utiliser ArriveCAN. Veuillez vous assurer d'attribuer des mots-clés à nos comptes ministériels afin que nous puissions répondre aux questions qui pourraient être posées.



Utilisez ArriveCAN afin de vous conformer aux nouvelles exigences obligatoires en matière de voyage.

Pour en savoir plus :
Canada.ca/fr/ArriveCAN

Canada



Santé Canada et l'ASPC @GouvCanSante • 1h

En date du 21 nov., il est obligatoire pour tous les voyageurs entrant au 🇨🇦 par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'#ArriveCAN avant de monter à bord de leur vol. Télécharger maintenant : Canada.ca/ArriveCAN



Santé Canada et l'ASPC @GouvCanSante • 6h

Vous voyagez au 🇨🇦 et prévoyez d'utiliser #ArriveCAN pour fournir vos renseignements liés à la #COVID19? LSV? ArriveCAN est aussi offert sous forme de site Web? Utilisez votre tablette, ordinateur ou téléphone intelligent pour y accéder : Téléchargez l'application ou utilisez votre tablette électronique, ordinateur ou téléphone intelligent pour ouvrir une session en ligne à : Canada.ca/ArriveCAN

médias sociaux (cont.) ➤

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN



Médias sociaux

Exemples (cont.) :



Suivez-nous

Nous vous invitons à nous suivre ainsi qu'à aimer et à partager nos messages et nos gazouillis concernant ArriveCAN sur vos médias sociaux.



@ACSP_Canada,
@GouvCanSante



@CANenSante



@canensante



@sante-canada

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN



- > page d'accueil
- > messages clés
- > courriels
- > annonces avant l'embarquement et pendant les vols
- > messages généraux
- > médias sociaux
- > vidéo
- > outils numériques
- > conditions d'utilisation

Restez branchés! Visitez Canada.ca/ArriveCAN le 21 novembre 2020 pour visionner une vidéo sur ArriveCAN et les nouvelles exigences obligatoires.



Vidéo sur ArriveCAN ▶

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN



Application mobile ArriveCAN



Ouvrir une session en ligne

The screenshot shows the top navigation bar of the ArriveCAN website, including the Canadian flag, the text 'Gouvernement du Canada / Government of Canada', and a search bar. Below the navigation is a 'MENU' dropdown and a 'SORTIE' button. The main heading is 'Par quel mode de transport entrez-vous au Canada?' followed by the instruction 'Choisir parmi l'une des catégories suivantes.' There are three selection cards: 'Entrée par voie aérienne' (with an airplane icon), 'Entrée par voie terrestre' (with a car icon), and 'Entrée par voie maritime' (with a ship icon). Below these cards is a section titled 'Renseignements importants concernant les déplacements' with a paragraph of text.

Pour de plus amples renseignements

- Visitez Canada.ca/ArriveCAN pour obtenir de plus amples informations, des réponses aux questions fréquemment posées et des solutions de dépannage, et pour transmettre vos renseignements de voyage.



- > page d'accueil
- > messages clés
- > courriels
- > annonces avant l'embarquement et pendant les vols
- > messages généraux
- > médias sociaux
- > vidéo
- > outils numériques
- > conditions d'utilisation

Canada

Mot-symbole du gouvernement du Canada

Le mot-symbole « Canada » apparaît sur les documents. Il ne peut pas être redimensionné, modifié ou supprimé.

Modification de documents

Les documents téléchargés à partir de la trousse de mobilisation numérique par l'intermédiaire du site Canada.ca doivent être utilisés tels quels. Ils ne doivent être modifiés d'aucune façon.

Langues officielles

Tous les documents sont accessibles en français et en anglais.

Nous vous invitons à publier et à distribuer tous les documents dans les deux langues officielles.

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN

